

## MOUVEMENT 2015

**J-5 avant la fermeture du serveur !!!**

### RAPPEL

Le serveur est ouvert du **16 avril (17h30) au 3 mai (minuit)**

**Nous vous conseillons de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer votre saisie, d'autant que nous serons en vacances scolaires !**

**Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat, merci de nous transmettre dès que possible :**

- La **fiche de suivi FO** du mouvement 2015 → [DOC](#) [PDF](#) (et en PJ)
- Le **double PDF de vos vœux** (édité en fin de saisie dans l'application SIAM)
- Le **double de votre accusé de réception** (réceptionné dans votre boîte IProf le lendemain de la fermeture du serveur)

Le SNUDI FO pourra alors vérifier votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.

Retrouvez tous les documents relatifs au mouvement 2015 sur la page spéciale de notre site → [> MOUVEMENT 2015 <](#)

## NOUVELLES PRECISIONS

► **L'administration vient de publier un 2<sup>ème</sup> additif → [>ICI<](#)**

- Nouveau poste d'ERIP à pourvoir (50% circo de Gardanne + 50% circo d'APCM)
- 1 poste de brigade REP+ à l'EE Canet Jean Jaurès (Marseille 3)
- 1 poste débloqué à l'EE Bastide Haute à Salon de Provence
- 1 poste débloqué à l'EE Bois Lemaître à Marseille
- -Ajout/suppression de postes de directeurs complètement déchargés en REP+

► **Toujours de grosses difficultés pour les vœux de brigades !**

Les délégués du personnel ont à nouveau alerté l'Administration sur les difficultés liées à la candidature sur des vœux de brigade.

En effet, cette année, **un code unique** (2585 TIT R BRIG) permet de candidater sur les 3 types de brigade existant (brigade circo, brigade REP+, brigade départementale), **sans distinction possible !**

**Cela posera d'énormes problèmes techniques pour faire « tourner » le mouvement.**

Quelques exemples :

- Comment la machine distinguera-t-elle les différents types de vœux brigade en cas de vœu global sur commune ou canton ?
- Un collègue qui souhaite demander à la fois un vœu de brigade circo et un vœu de brigade REP+ sur la même école ne peut rentrer 2 fois le même code école car l'application SIAM ne le permet pas !

**Réponse de l'administration :**

L'additif 1 précise que les candidats doivent **se référer à [l'annexe 6-14](#)** pour savoir quel type de poste de brigade existe dans l'école convoitée.

Si plusieurs types de postes de brigade y sont rattachés, **le candidat devra renvoyer son accusé de réception (reçu le 4 mai) en indiquant le(s) type(s) de brigade demandé(s).**

**Le départage entre les candidats se ferait alors au plus fort barème !**

**L'administration considère que le nombre de litige sera insignifiant et que les situations se régleront à la marge !**

Pour FO, la seule solution pour éviter tout malentendu et permettre une meilleure lisibilité des postes de brigade est le rétablissement d'un code distinct pour chaque type de brigade, **comme c'était le cas les années précédentes.**

**Plus que jamais, renvoyez le double de votre mouvement avec l'accusé de réception pour que le syndicat puisse suivre au mieux votre mouvement et fasse respecter vos choix !**

---

## **TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

Lors du groupe de travail du vendredi 24 avril (veille des vacances), **une nouvelle liste de 103 collègues**, dont la demande de temps partiel a été refusée, a été transmise aux délégués du personnel. **C'est plus du double de la 1<sup>ère</sup> liste communiquée la semaine précédente !**

Le Secrétaire général justifie cette décision par l'augmentation importante du nombre de demandes de temps partiel cette année (1701 au lieu de 1540 l'an passé, soit 162 demandes supplémentaires). En réalité, l'administration cherche à réduire les temps partiels, compte tenu de la situation déficitaire prévisible pour la prochaine rentrée.

L'IA a défini des critères stricts pour refuser les demandes :

- convenances personnelles (conciliation vie personnelle et vie professionnelle)
- cumul d'emploi sans relation avec l'enseignement

Les délégués FO ont fait part de leur stupéfaction à cette annonce, la veille des vacances, alors que le serveur mouvement ferme le 3 mai et que les collègues concernés n'auront pas les moyens d'être informés durant les vacances et encore moins d'apporter des éléments complémentaires à la division du personnel afin de reconsidérer cette décision administrative.

Les délégués FO ont bien sûr défendu tous les dossiers transmis par les collègues et ont réussi à infléchir la décision de l'IA, permettant à ces collègues d'obtenir leur temps partiel sur autorisation pour l'année prochaine.

**Nous invitons tous les collègues concernés par un refus de temps partiel sur autorisation, à nous transmettre une copie de leur lettre de motivation et tous les renseignements complémentaires afin de défendre leurs intérêts lors de la prochaine réunion, programmée le mercredi 13 mai.**

---

## **Pour tout renseignement ou problèmes concernant le mouvement**

### **► PERMANENCE SYNDICALE RENFORCÉE DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT**

Au bureau : **04.91.00.34.22** ou par mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

Vos délégués FO à la CAPD :

**Franck NEFF : 07.62.54.13.13** **Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35**

**Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16** **Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17**

**Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32** **René SOUROUX : 06.58.62.18.06**

**Nous sommes en vacances mais nous répondons aux messages laissés sur nos boîtes vocales !**

L'Inspection académique met également à votre disposition une adresse mail dédiée spécifiquement aux questions du mouvement :

[ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr)